



# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Date de révision 12-sept.-2018

Version 4

## 1. IDENTIFICATION

### Identificateur de produit

**Nom du produit** 161DA PAINT STRIPPER 12 OZ AE

### Autres moyens d'identification

**Code du produit** 80577

### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

**Utilisation recommandée** Décapant pour adhésifs

**Utilisations déconseillées** Aucune information disponible

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Adresse du fabricant

ITW Permatex  
6875 Parkland Blvd.  
Solon, OH 44139 USA

#### Également distribué par:

ITW Permatex Canada  
101-2360 Bristol Circle  
Oakville, ON Canada L6H 6M5  
Telephone: (800) 924-6994

#### **Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24**

Chem-Tel: 800-255-3924  
International Emergency:  
00+1+ 813-248-0585  
Contract Number: MIS0003453

**Adresse e-mail:** mail@permatex.com

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification

#### **Statut réglementaire selon l'OSHA**

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme de communication des dangers (Hazard Communication Standard) 2012 de l'OSHA, États-Unis (29 CFR 1910.1200)

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4
Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 1
Aérosol extrêmement inflammable	Catégorie 1
Gaz sous pression	Gaz liquéfié

### Éléments d'étiquetage

#### Instructions en cas d'urgence

#### Mention d'avertissement

**Danger**

Nocif en cas d'ingestion  
Susceptible de provoquer le cancer  
Risque avéré d'effets graves pour les organes  
Aérosol extrêmement inflammable  
Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur

**Aspect** Transparent**État physique** Liquide**Odeur** Éther**Conseils de prudence - Prévention**

Se procurer les instructions avant utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Utiliser l'équipement de protection individuel requis

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition

Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage

**Conseils de prudence - Intervention**

EN CAS d'exposition: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Rincer la bouche

**Mentions de mise en garde - Stockage**

Garder sous clef

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

**Dangers sans autre classification (HNOC)**

Sans objet

**Autres informations**

- La classification comme cancérigène ou mutagène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (EINECS No. 203-450-8). Si la substance n'est pas classée comme cancérigène ou mutagène, les phrases S(2-)9-16 (Tableau 3.2) devraient au moins s'appliquer. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole, visées dans la troisième partie

Toxicité aiguë inconnue

7.5% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****Substance**

Nom chimique	Numéro CAS	% massique
dichlorométhane	75-09-2	60-80
butane	106-97-8	10 - 30
propane	74-98-6	3 - 7
méthanol	67-56-1	3 - 7
méthylloxirane	75-56-9	0.1 - 1

**4. PREMIERS SECOURS**

**Description des premiers secours**

<b>Conseils généraux</b>	Consulter un médecin en cas de malaise.
<b>Contact oculaire</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
<b>Inhalation</b>	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	EN CAS D'INGESTION :. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche.
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.

**Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Symptômes** Voir la section 2 pour plus d'informations.

**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Note au médecin** Traiter les symptômes.

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Agent chimique sec, Mousse

**Moyens d'extinction appropriés**

Aucun(e)

**Dangers spécifiques dus au produit chimique**

Extrêmement inflammable. L'échauffement provoque une augmentation de pression et introduit un risque d'éclatement. Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

**Données d'explosion**

**Sensibilité aux chocs mécaniques** Aucun(e).

**Sensibilité aux décharges statiques** Aucun(e).

**Équipement de protection et précautions pour les pompiers**

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles** ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Contenu sous pression. Ne pas percer ni incinérer les récipients. Se laver soigneusement après toute manipulation.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la section 12 pour des informations supplémentaires sur les effets écologiques.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

<b>Méthodes de confinement</b>	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Mettre en place une ventilation adaptée. Absorber avec une matière absorbante inerte. Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination.
<b>Prévention des dangers secondaires</b>	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éliminer les sources d'ignition. Contenu sous pression. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Ne pas percer ni incinérer les récipients.

**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de conservation** Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique).

**Matières incompatibles** Agents comburants forts, Métaux

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Paramètres de contrôle****Directives pour l'exposition**

Nom chimique	TLV ACGIH	OSHA PEL	NIOSH IDLH
dichlorométhane 75-09-2	TWA: 50 ppm	TWA: 25 ppm (vacated) TWA: 500 ppm (vacated) STEL: 2000 ppm 5 min in any 3 h (vacated) Ceiling: 1000 ppm STEL: 125 ppm see 29 CFR 1910.1052	IDLH: 2300 ppm
butane 106-97-8	STEL: 1000 ppm	(vacated) TWA: 800 ppm (vacated) TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup>
propane 74-98-6	: See Appendix F: Minimal Oxygen Content	TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 1000 ppm (vacated) TWA: 1800 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 2100 ppm TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m <sup>3</sup>
méthanol 67-56-1	STEL: 250 ppm TWA: 200 ppm S*	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 200 ppm (vacated) TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> (vacated) STEL: 250 ppm (vacated) STEL: 325 mg/m <sup>3</sup> (vacated) S*	IDLH: 6000 ppm TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> STEL: 250 ppm STEL: 325 mg/m <sup>3</sup>

méthylloxiranne 75-56-9	TWA: 2 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 240 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 20 ppm (vacated) TWA: 50 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 400 ppm
----------------------------	------------	--	---------------

NIOSH IDLH *Immédiatement dangereux pour la santé ou la vie*

**Autres informations** Limites vacantes révoquées par décision de la Court of Appeals dans l'affaire opposant, aux États-Unis, AFL-CIO à l'OSHA, 965 F.2d 962 (11th Cir., 1992).

#### Contrôles techniques appropriés

**Contrôles techniques** Douches  
Rince-oeils  
Systèmes de ventilation

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

**Protection de la peau et du corps** Porter des gants de protections en caoutchouc naturel, en caoutchouc nitrile, en Néoprène™ ou en PVC.

**Protection respiratoire** Porter un respirateur purificateur d'air homologué NIOSH équipé d'une cartouche ou d'un récipient pour les vapeurs organiques, le cas échéant.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** Liquide  
**Aspect** Transparent  
**Odeur** Éther  
**Seuil olfactif** Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>
pH	Aucune information disponible
Point de fusion / point de congélation	Aucune information disponible
Point / intervalle d'ébullition	> 38 °C / >100 °F
Point d'éclair	-104 °C / -156 °F

#### Remarques • Méthode

Projection de flamme à ouverture de soupape complète ou retour de flamme à tout degré d'ouverture de la soupape

**Taux d'évaporation** Aucune information disponible  
**Inflammabilité (solide, gaz)** Aucune information disponible  
**Limites d'inflammabilité dans l'air**  
**Limite supérieure d'inflammabilité:** 20.4%  
**Limite inférieure d'inflammabilité** 11.5%  
**Pression de vapeur** 35 psig @ 21.1°C (70°F)  
**Densité de vapeur** Aucune information disponible  
**Densité relative** 1.27  
**Hydrosolubilité** Aucune information disponible  
**Solubilité dans d'autres solvants** Aucune information disponible  
**Coefficient de partage** Aucune information disponible  
**Température d'auto-inflammabilité** 548.96°C (1020.13°F)  
**Température de décomposition** Aucune information disponible  
**Viscosité cinématique** Aucune information disponible  
**Viscosité dynamique** Aucune information disponible  
**Propriétés explosives** Aucune information disponible

**Propriétés comburantes** Aucune information disponible

**Autres informations**

**Point de ramollissement** Aucune information disponible

**Masse molaire** Aucune information disponible

**Teneur en COV (%)** 26%

**Densité** Aucune information disponible

**Masse volumique apparente** Aucune information disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité**

Stable dans les conditions normales

**Stabilité chimique**

Stable dans les conditions de stockage recommandées

**Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**Conditions à éviter**

Chaleur, flammes et étincelles.

**Matières incompatibles**

Agents comburants forts, Métaux

**Produits dangereux résultant de la décomposition**

Oxydes de carbone

Chlorure d'hydrogène

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Informations sur les voies d'exposition probables**

<b>Inhalation</b>	Risque avéré d'effets graves pour les organes par inhalation.
<b>Contact oculaire</b>	En cas de contact oculaire, peut provoquer une irritation. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements.
<b>Contact avec la peau</b>	Peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite.
<b>Ingestion</b>	Nocif en cas d'ingestion.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
dichlorométhane 75-09-2	= 1600 mg/kg ( Rat )	-	= 53 mg/L ( Rat ) 6 h = 76000 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
butane 106-97-8	-	-	= 658 g/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
propane 74-98-6	-	-	= 658 mg/L ( Rat ) 4 h
méthanol 67-56-1	= 6200 mg/kg ( Rat )	= 15800 mg/kg ( Rabbit )	= 22500 ppm ( Rat ) 8 h = 64000 ppm ( Rat ) 4 h
méthylxiranne 75-56-9	= 520 mg/kg ( Rat )	= 1244 mg/kg ( Rabbit )	= 0.948 mg/L ( Rat ) 4 h

**Informations sur les effets toxicologiques**

**Symptômes** Aucune information disponible.

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Sensibilisation** Aucune information disponible.

**Mutagenicité sur les cellules germinales** Aucune information disponible.

**Cancérogénicité** Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
dichlorométhane 75-09-2	A3	Group 2A	Reasonably Anticipated	X
méthylxiranne 75-56-9	A3	Group 2B	Reasonably Anticipated	X

ACGIH (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

A3 - Cancérogène pour l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2A - Cancérogène probable pour l'Homme

Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'humain

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'Homme

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

Hypothèse raisonnable - Cancérogène chez l'humain selon une hypothèse raisonnable

OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis)

X - Présent

**Toxicité chronique** Peut entraîner des effets indésirables sur le foie.

**Effets sur certains organes cibles** Système nerveux central, Système cardio-vasculaire (SCV), Yeux, Tractus gastro-intestinal (GI), Foie, Système respiratoire, Peau.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH .

ETAmél (voie orale) 1005 mg/kg

ETAmél (voie cutanée) 5000 mg/kg

ETAmél (inhalation-gaz) 1492098 mg/l

ETAmél 8.4 mg/l

(inhalation-poussières/brouillard)

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

27.5 % du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

### Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### Bioaccumulation

Aucune information disponible.

### Mobilité

Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
dichlorométhane 75-09-2	1.25
butane 106-97-8	2.89
propane 74-98-6	2.3
méthanol 67-56-1	-0.77
méthylxiranne 75-56-9	0.08

### Autres effets néfastes

Aucune information disponible

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes de traitement des déchets**

**Élimination des déchets** Cette matière telle que livrée est un déchet dangereux aux États-Unis selon les réglementations fédérales (40 CFR 261).

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser le récipient.

**Numéro de déchet EPA, États-Unis** D001, F002

Nom chimique	RCRA - Composés organiques halogénés	RCRA - Déchets de série P	RCRA - Déchets de série F	RCRA - Déchets de série K
dichlorométhane 75-09-2	Category I - Volatiles	-	Toxic waste waste number F025 Waste description: Condensed light ends, spent filters and filter aids, and spent desiccant wastes from the production of certain chlorinated aliphatic hydrocarbons, by free radical catalyzed processes. These chlorinated aliphatic hydrocarbons are those having carbon chain lengths ranging from one to and including five, with varying amounts and positions of chlorine substitution.	-

Ce produit contient une ou plusieurs substances répertoriées comme déchets dangereux par l'État de Californie.

Nom chimique	Statut de déchets dangereux selon l'État de Californie, États-Unis
dichlorométhane 75-09-2	Toxic
méthanol 67-56-1	Toxic Ignitable
méthoxyoxirane 75-56-9	Toxic Ignitable

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT, États-Unis**

**ONU/n° d'identification** 1950  
**Nom d'expédition** Aérosols, Quantité limitée (LQ)  
**Classe de danger** 2.1  
**Numéro de guide d'intervention d'urgence** 126

**IATA**

**ONU/n° d'identification** 1950  
**Nom d'expédition** Aérosols, inflammable, Composés, Substances, Division, 6.1, Groupe d'emballage III, Quantité limitée (LQ)  
**Classe de danger** 2.1  
**Classe de danger subsidiaire** 6.1  
**Code ERG** 10P

**IMDG**

**Nom d'expédition** Ne pas expédier

**15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****Inventaires internationaux**

<b>TSCA</b>	Est conforme
<b>DSL/NDSL</b>	Est conforme
<b>EINECS/ELINCS</b>	Est conforme
<b>ENCS</b>	Indéterminé(e)(s)
<b>IECSC</b>	Est conforme
<b>KECL</b>	Indéterminé(e)(s)
<b>PICCS</b>	Est conforme
<b>AICS (Australie)</b>	Est conforme

**Légende :**

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

**Réglementations fédérales des****États-Unis****SARA 313**

Section 313 de l'article III de la Loi des États-Unis relative à la modification et la réautorisation du fonds spécial pour l'environnement de 1986 (Superfund Amendments and Reauthorization Act, SARA). Ce produit contient une ou plusieurs substances chimiques soumises aux conditions de déclaration de la Loi des États-Unis et du Titre 40 du Code des réglementations fédérales, Partie 372

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
dichlorométhane - 75-09-2	0.1
méthanol - 67-56-1	1.0
méthylloxirane - 75-56-9	0.1

**Catégories de danger selon SARA****311/312, États-Unis**

<b>Danger aigu pour la santé</b>	Oui
<b>Danger chronique pour la santé</b>	Oui
<b>Danger d'incendie</b>	Oui
<b>Danger de dépressurisation soudaine</b>	Non
<b>Danger de réaction</b>	Non

**CWA (Clean Water Act, Loi sur la propreté de l'eau des États-Unis)**

Ce produit contient les substances suivantes, qui sont des polluants réglementés selon la Loi des États-Unis sur la propreté de l'eau (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
dichlorométhane 75-09-2	-	X	X	-
méthylloxirane 75-56-9	100 lb	-	-	X

**CERCLA**

Cette matière telle que livrée contient une ou plusieurs substances réglementées au titre de substances dangereuses par la Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités de substances dangereuses à déclarer	CERCLA/SARA (États-Unis), quantité à déclarer	Quantité à déclarer (RQ), États-Unis
dichlorométhane 75-09-2	1000 lb 1 lb	-	RQ 1000 lb final RQ RQ 454 kg final RQ RQ 1 lb final RQ RQ RQ 0.454 kg final RQ

méthanol 67-56-1	5000 lb	-	RQ 5000 lb final RQ RQ 2270 kg final RQ
méthylloxiranne 75-56-9	100 lb	100 lb	RQ 100 lb final RQ RQ 45.4 kg final RQ

### Réglementations étatiques des États-Unis

#### **Proposition californienne 65**

Ce produit contient les substances chimiques suivantes répertoriées par la Proposition 65 de l'État de Californie

Nom chimique	Proposition californienne 65
dichlorométhane - 75-09-2	Carcinogen
méthanol - 67-56-1	Developmental
méthylloxiranne - 75-56-9	Carcinogen

### Législations de droit à l'information (Right-to-Know) des États des États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
dichlorométhane 75-09-2	X	X	X
butane 106-97-8	X	X	X
méthanol 67-56-1	X	X	X
propane 74-98-6	X	X	X
acide-oléique 112-80-1	-	-	X
2,2',2''-nitrilotriéthanol 102-71-6	X	X	X
méthylloxiranne 75-56-9	X	X	X

### EPA, États-Unis, informations sur l'étiquette

EPA, États-Unis, numéro Sans objet  
d'enregistrement de pesticide

### Classe de danger SIMDUT

A Compressed gases, B5 - Aérosol inflammable, D2A - Matières très toxiques, D2B - Matières toxiques

## 16. AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

<u>NFPA</u>	Dangers pour la santé 2	Inflammabilité 3	Instabilité 0	-
<u>HMIS</u>	Dangers pour la santé 2	Inflammabilité 3	Dangers physiques 0	Protection individuelle B

NFPA (National Fire Protection Association, États-Unis)  
HMIS (système d'information sur les matières dangereuses)

Date de révision 12-sept.-2018

### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**